



## Note d'information

### Prélèvements de la facture d'eau

Le Syndicat d'eau de la Paquetterie vous propose deux types de prélèvements : Le prélèvement en 1 fois à échéance ou le prélèvement en 6 fois (voir détails ci-dessous).

#### **Conditions générales :**

1. Pour mettre en place le(s) prélèvement(s), vous devrez remplir un mandat de prélèvement SEPA et nous le transmettre avec votre RIB (*format IBAN*).
2. Le contrat de prélèvement est reconduit automatiquement chaque année.
3. Tout changement de RIB doit être signalé au SAEP dans les plus brefs délais.
4. Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il **ne sera pas représenté** : L'échéance impayée devra être régularisée auprès de la Trésorerie Municipale de Verneuil d'Avre et d'Iton.
5. **Fin du contrat de prélèvement :**
  - ✓ Il peut être mis fin au contrat sur simple demande écrite adressée au SAE Paquetterie.
  - ✓ Le contrat sera révoqué **automatiquement** à la date de départ de l'abonné. Celui-ci devra s'acquitter des échéances non présentées de sa dernière facture ainsi que de sa facture de résiliation auprès de la Trésorerie Municipale.

#### **Prélèvement en 1 fois : PRELEVEMENT = PAIEMENT A ECHEANCE**

1. Vous recevrez votre facture annuelle suivant la période de facturation de votre commune
2. La date et le montant **du prélèvement** apparaîtront en bas de votre facture.

#### **Prélèvement en 6 fois : PRELEVEMENTS = ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS**

1. Vous recevrez votre facture annuelle suivant la période de facturation de votre commune et son montant sera divisé en 6.
2. L'échéancier apparaîtra en bas de votre facture (*dates de prélèvements et montants*).
3. Les prélèvements seront effectués le 5 de chaque mois, sur 6 mois consécutifs.
4. L'étalement de la facture ne pourra être effectué si son montant total est inférieur à 80.00 € : **dans ce cas la facture sera prélevée automatiquement en UNE seule fois.**
5. **ATTENTION** : Dès **2 rejets** de prélèvements dans l'année, l'abonné perdra le bénéfice de son échéancier et devra solder sa facture annuelle en **UNE** seule fois auprès de la Trésorerie.

# MANDAT de Prélèvement SEPA

Pour paiement récurrent / répétitif

**FR78EAU563825**

Identifiant du Créancier SEPA - ICS

**FR78EAU563825-.....-.....**

Référence unique du mandat - RUM

**JOINDRE UN RIB A VOTRE DEMANDE**

## **PRELEVEMENT DE LA FACTURE**

**(COCHER LA CASE)**

**PRELEVEMENT EN 1 FOIS**

**PRELEVEMENT EN 6 FOIS**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veillez compléter tous les champs de ce cadre

Votre nom

\*Nom du débiteur(s)

Votre adresse

\*Code Postal

\*Ville

\*Pays

Les coordonnées  
de votre compte

\*Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

\*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

**SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE**

\*Nom du créancier

**11 RUE DE LA PAQUETTERIE**

\*Numéro et nom de la rue

**27320**

\*Code Postal

**NONANCOURT**

\*Ville

**FRANCE**

\*Pays

Signé à

\*Lieu

\*Signature(s)

Le

\*Date (JJ MMAAAA)

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

**Les informations ci-dessous sont relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - elles sont fournies seulement à titre indicatif**

Code identifiant

du débiteur

Indiquez ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le  
compte duquel le  
paiement est effectué  
(si différent du débiteur  
lui-même)

Nom du tiers débiteur. si votre paiement concerne un accord passé entre SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur

Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné

N° d'identification du contrat

Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

**SYNDICAT D'ADDITION DE LA PAQUETTERIE  
27320 NONANCOURT**

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier